



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Detention provisoire

Question écrite n° 44033

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les statistiques concernant les detentions provisoires. De nombreux magistrats affirment prononcer de moins en moins de placements en detention provisoire, ce qui semble contredire les chiffres élevés cités par la presse. Il semble ainsi que les chiffres communiqués au public ne fassent pas la distinction entre les personnes incarcérées en attente d'un premier jugement et celles, déjà jugées, qui attendent un jugement d'appel ou de cassation. Le débat actuellement en cours porte sur l'incarcération provisoire avant jugement. Il conviendrait donc de raisonner sur un traitement statistique spécifique à ce problème. Pour éviter une certaine confusion dans l'interprétation des chiffres, il lui demande de lui communiquer des statistiques plus détaillées sur les différents types d'incarcérations provisoires, en fonction des différents niveaux de juridiction.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44033

Rubrique : Procédure pénale

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5493